

**Article 1 :**

L'association « Motos et Scooters anciens de Roquebrune Cap Martin » organise son 18<sup>ème</sup> rassemblement de motos et scooters anciens les 28 et 29 juillet 2012. Cette manifestation comprend plusieurs balades sur routes ouvertes durant lesquelles toute notion de vitesse ou de compétition est exclue. A chaque étape, les véhicules seront exposés au public.

**Article 2 :**

Le nombre de participants est limité à 150 personnes sur inscription et règlement préalable obligatoire avant le 21 juillet 2012. Aucune inscription ne pourra être enregistrée le jour même de la manifestation.

**Article 3 :**

Le rassemblement est ouvert exclusivement aux motos, scooters, et side-cars fabriqués avant 1970, immatriculés et assurés conformément aux règles du Code de la Route. Tous véhicules de fabrication postérieure à 1970, et notamment les Vespa PX, se verront refusés, à l'exception de modèles qui pourraient présenter un intérêt technique ou historique particulier, et des véhicules d'encadrement expressément désignés par les organisateurs.

**Article 4 :**

Tous les participants, pilotes, passagers et accompagnateurs, s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les consignes qui leur seront communiquées par l'équipe d'encadrement au fur et à mesure de l'avancement du programme.

En tout état de cause, chaque participant devra se conformer aux règles du Code de la Route, notamment en ce qui concerne le port du casque, le respect des limitations de vitesse, la détention du permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance et autres documents obligatoires. Il appartiendra en outre à chacun de veiller à modérer sa consommation d'alcool. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle et / ou d'accident résultant d'un comportement excessif ou irresponsable d'un participant.

**Article 5 :**

L'organisation déclare avoir souscrit une assurance obligatoire garantissant sa responsabilité civile. L'organisation décline par ailleurs toute responsabilité en cas de panne, accident, dégradation ou vol.

**Article 6 :**

Le montant de l'inscription est fixé à 60€ par personne pour le week-end (samedi et dimanche) et à 40€ par personne pour une journée (samedi ou dimanche). Pour les enfants de moins de 12 ans accompagnant leur(s) parent(s) participant(s), un forfait de 15€ par repas pourra être appliqué. L'inscription à la manifestation comprend : les repas du samedi midi, samedi soir et dimanche midi, le bal le samedi soir, le petit déjeuner du dimanche matin, un T.Shirt et un souvenir de la manifestation, les apéritifs et rafraîchissements inscrits au programme. Aucun remboursement ne pourra être consenti en cas d'annulation dans un délai inférieur à 5 jours avant la manifestation.

**Attention**

**Participation limitée à 150 personnes  
Inscription et règlement obligatoire  
avant le 21 juillet 2012**

**Aucune inscription ne pourra être enregistrée  
le jour même.**

**Samedi 28 Juillet 2012 :**

**De 8h à 9h :** Accueil des participants et exposition des véhicules sur la place de du marché - Quartier Carnolès

**9h30 :** Départ en convoi pour une balade dans l'arrière pays (90 kms) - (La Turbie - La Trinité - Saint André - Tourette Levens - Contes - La Pointe de Blausasc - La Grave de Peille - Peillon - Drap - La Trinité - Cap d'Ail - Monaco)

**13h :** Repas à l'Explorer Pub sur le port de Monaco

**19h :** Apéritif et repas Place de la République à Roquebrune Village, *(Parking fermé et gardé jusqu'à 1h du matin pour les véhicules inscrits)*

**A partir de 21h :** Grand Bal - Place de la République

**Dimanche 29 Juillet 2012 :**

**De 8h à 9h15 :** Accueil des participants, petit déjeuner offert par les « Coqs Roquebrunois » et exposition des véhicules sur la place de la République à Roquebrune Village

**9h30 :** Départ en convoi pour une balade panoramique (65 kms) - (Roquebrune - Menton - Castellar - Col de Castillon Col St Jean- Sospel - Col de Castillon - Menton - Roquebrune)

**13h :** Apéritif et repas au Centre Azureva de Roquebrune Cap Martin

**15h30 :** Remerciements et Clôture de la manifestation